

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Duran, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Duran, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Duran, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3.1.c de l'annexe concernant le risque de liquidité et indiquant que la société Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire de votre société, s'engage à lui apporter le soutien financier nécessaire pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation sur la base, principalement, de flux prévisionnels de trésorerie d'exploitation actualisés selon la méthode décrite dans la note 2.5 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis et des estimations retenues par votre groupe, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour les données prévisionnelles et de l'évaluation des écarts d'acquisition qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

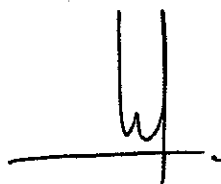
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 juin 2009

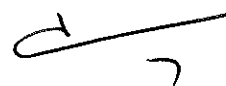
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Henri Baetz

ERNST & YOUNG et Autres



François Rochmann

1.1 Informations Générales

La société DURAN SA et ses filiales ("le Groupe") est active dans les domaines de la haute technologie audiovisuelle appliquée à l'étalonnage et aux effets spéciaux numériques, à l'animation 3D, au montage image et son, pour la télévision et le cinéma.

DURAN SA, société mère, est enregistrée et domiciliée en France, 35 rue Gabriel Péri, à Issy-les-Moulineaux.

DURAN SA est cotée sur Euronext Paris de NYSE Euronext.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 avril 2009 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1.2 Faits marquants de l'exercice

Les sociétés SNC Boulogne et DDS, filiales à 100 % de la société DURAN, ont fait l'objet, le 28 Juin 2008, d'une Transmission Universelle de Patrimoine à leur société mère qui n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

Le plan de réduction des effectifs décidé au 31/12/2007 a été réalisé en 2008 comme prévu pour un coût total de 405 k€. 15 salariés ont été concernés contre 9 personnes prévues dans le plan initial.

Dans ce contexte, pour abaisser de nouveau les charges fixes, un deuxième plan de réduction des effectifs a été décidé fin juin 2008. Après de nombreuses discussions avec les partenaires sociaux, la mise en œuvre s'est étalée sur le deuxième semestre 2008. Ce nouveau plan a concerné 6 personnes principalement de l'équipe animation 3D pour un montant total de 238 k€.

Au 31/12/2008 l'effectif du groupe a baissé d'environ 27 personnes depuis le 31/12/2007 principalement dans la société DURAN.

1.3 Continuité d'exploitation

Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à DURAN pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

Il est rappelé que ce soutien perdure depuis l'adoption du plan de redressement par voie de continuation du 2/12/2003.

Note 2 : RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe
- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 est sans incidence sur les comptes du groupe Duran :

- IFRIC 12 - Accords de concessions de services publics
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction - endossée par l'Union Européenne en décembre 2008 mais avec une date d'application obligatoire dans l'UE différée pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2008.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2008, le groupe Duran a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Amendement d'IAS 1 - Présentation des états financiers (révisée)
- Amendement d'IAS 23 - Coûts d'emprunts
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle
- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 (Révisée) - Regroupements d'entreprises
- Amendements d'IAS 27 - États financiers consolidés et individuels
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Eléments éligibles à la couverture
- Amendement d'IFRS 7
- Amendements d'IAS 39/IFRIC 9 - Dérivés incorporés
- IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 - Distributions en nature aux propriétaires
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs par des clients

- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation
- Améliorations des IFRSs (et notamment l'amendement de IAS 38 - Immobilisations incorporelles, appliqué aux frais de publicité et promotion).

Le processus de détermination par Duran des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du groupe est en cours. Le groupe Duran estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

2.2 Méthodes de consolidation

(a) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

(b) Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

2.3 Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe n'a actuellement qu'un seul secteur géographique. L'information sectorielle est donc présentée par secteur d'activité uniquement.

2.4 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui sont également la monnaie fonctionnelle de la société-mère et de ses filiales.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

2.5 Regroupement d'entreprise

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (« goodwill ») si l'écart est positif.

L'écart d'acquisition représente la différence positive constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. Les principales activités du groupe DURAN sont regroupées au sein d'entités juridiques distinctes. De ce fait les groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les goodwills correspondent à des entités juridiques.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs avant impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan à 1 an élaboré par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Au-delà de la période d'un an, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance raisonnables. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Duran avant impôt. Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront

au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

Matériel	3 à 5 ans
Aménagements, installations	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.7 Immobilisations incorporelles

(a) Goodwill - Écart d'acquisition

Cf. § 2.5 Regroupement d'entreprises.

(b) Marques et licences

Les marques du Groupe ne répondant pas aux critères d'identification posés par IAS 38, ne sont pas reconnues au bilan consolidé.

(c) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre un et quatre ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (trois ans).

(d) Participations à des coproductions

Des participations à des coproductions de films destinées au cinéma et à la télévision sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Les amortissements commencent à la sortie des films et sont calculés sur la base des recettes qui représentent au mieux le rythme de consommation des avantages futurs générés par l'actif incorporel.

(e) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (portant sur la conception et les tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par la norme IAS 38 sont réunis, à savoir :

- ⇒ la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- ⇒ le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- ⇒ l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne son utilité doit être reconnue ;
- ⇒ la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- ⇒ les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en charges au cours d'une période ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles au cours des périodes ultérieures.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles.

2.8 Dépréciation d'actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition)

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

2.9 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

(a) Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme (actifs détenus à des fins de transaction) ou qu'il a été désigné comme tel par la direction (actifs évalués à la juste valeur par résultat), conformément à la norme IAS 39.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts sont évalués au coût amorti et sont comptabilisés au bilan au poste Actifs financiers.

Les créances sont comptabilisées au bilan au poste Clients et autres débiteurs (note 2.11).

(c) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune catégorie.

Ils sont inclus au bilan dans les Actifs financiers non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

~~Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ainsi que les instruments dérivés liés à ces instruments de capitaux propres non cotés et qui doivent être réglés par remise de tels instruments, sont évalués au coût. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.~~

Les pertes et profits découlant de variations de la juste valeur des actifs financiers inscrits à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, y compris les produits d'intérêts et les dividendes, sont présentés au compte de résultat dans les Autres profits net de la période durant laquelle ils surviennent.

Les variations de la juste valeur des titres monétaires classés comme étant disponibles à la vente et des titres non monétaires classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres.

Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans les pertes et les profits sur titres de placement. Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe à les recevoir est effectif.

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'à des modèles de détermination du prix d'options, et ce en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes propres à l'entreprise évaluatrice.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. S'il existe un indicateur de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, le cumul de la perte - mesuré comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier déjà comptabilisée en résultat - est transféré des capitaux propres et comptabilisé au compte de résultat. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. La Note 2.11 fournit des informations sur les tests de dépréciation des créances clients.

2.10 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré - premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.11 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Les créances clients sont dépréciées lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit.

2.13 Actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

2.14 Capital apporté

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.15 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Dans le cadre du redressement du groupe les emprunts bancaires ont été renégociés en décembre 2003 sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.16 Fournisseurs et autres créditeurs

Dans le cadre du redressement du groupe, des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ainsi qu'un compte courant d'associé ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.17 Impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

2.18 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées ("projected unit credit method") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés du régime ;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme charges financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

2.19 Provisions

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 37 relative à la comptabilisation des passifs. Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.20 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

(a) Vente de services

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit : les prestations de services sont facturées en fin de mois, sur relevé récapitulatif de l'activité du mois écoulé en fonction du taux contractuel net des remises commerciales.

Les dépassements par rapport au bon de commande ou au contrat initial font l'objet d'additifs et sont facturés également sur relevé récapitulatif.

Les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des récapitulatifs facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent à l'actif du bilan en "Factures à émettre".

Les services facturés mais non totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan en "Produits constatés d'avance".

Sur l'ensemble des grands départements (Effets spéciaux, étalonnage numérique Duboicolor, effets spéciaux, post production SON), les prestations varient d'une durée de quelques jours à 3 mois, voire 1 an sur les gros budgets pour les effets spéciaux.

Les estimations de chiffre d'affaires sont revues mensuellement en fonction des plannings et des contrats.

Certaines prestations sont facturées au forfait, mais ce mode reste exceptionnel. Le chiffre d'affaires est alors comptabilisé à l'avancement des coûts estimés sur le contrat et le budget global de la prestation est revu chaque trimestre.

Au 31 décembre 2008, il n'y a pas de perte à terminaison provisionnée.

(b) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable - qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument - et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

(c) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

2.21 Subventions

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

2.22 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrat de location financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme (i) l'existence d'option incitative en fin de contrat, (ii) le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie du bien ou (iii) que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représentent la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Note 3 : GESTION DU RISQUE FINANCIER

3.1 Risque financier

(a) Risques de change

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture du risque de change car la quasi totalité de son chiffre d'affaires (2008) est facturé en Euros.

(b) Risque de crédit

Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non-règlement. En effet il est impératif pour la Société d'obtenir un certain nombre de garanties afin que le factor prenne en compte les factures concernées. Il reste un risque pour certains clients qui ne sont pas cédés au factor du fait de leur activité et dont le règlement n'est pas couvert.

(c) Risque de liquidité

Le groupe est exposé à un risque de liquidité compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires. Néanmoins, Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à DURAN pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité de l'exploitation. »

(d) Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances "Dailly") et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur l'EONIA ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Notes 4 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

4.1 Dépréciation estimée des goodwills

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la Note 2.5. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité.

4.2 Les impôts différés

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés liés aux différences temporelles entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés compte tenu des pertes fiscales. En effet, la probabilité de récupération de ces pertes fiscales n'a pu être démontrée du fait de peu de visibilité sur les bénéfices imposables attendus au cours des exercices futurs.

Note 5 : INFORMATION SECTORIELLE

5.1 Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activité

Au 31 décembre 2008, l'activité du Groupe se répartit en quatre principaux secteurs :

- TV
- Cinéma
- Studio DD (effets spéciaux associés à l'animation 3D et la R&D)
- Autres

Pour l'essentiel, les autres activités du Groupe comprennent de la distribution et des services. Aucune de ces activités ne constitue à elle seule un secteur d'activité devant donner lieu à une information spécifique.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2007						
Total des ventes brutes	19 563	4 630	9 811	4 924	197	-
Ventes intersecteurs	2 833	407	305	2 121	-	-
Chiffre d'affaires	22 396	5 037	10 117	7 046	197	-
Résultat opérationnel	2 501	2 345	785	5 035	492	540
Coût de l'endettement financier net	1 457					
Autres produits & charges financiers	3					
Résultat avant impôt	3 960					
Charge d'impôt	22					
Résultat de l'exercice 2007	3 981					

La colonne « non affecté à un secteur » correspond aux coûts de structure non affectables à un secteur.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2008						
Total des ventes brutes	21 702	3 025	10 302	8 245	130	-
Ventes intersecteurs	524	1	512	11	-	-
Chiffre d'affaires	22 226	3 026	10 814	8 256	130	-
Résultat opérationnel	-8 867	-1 835	-3 430	-3 422	-256	76
Coût de l'endettement financier net	-1 485					
Autres produits & charges financiers	-5					
Résultat avant impôt	-10 357					
Charge d'impôt	-					
Résultat du premier semestre 2008	-10 357					

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteurs sont :

Autres éléments du compte de résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2007						
Reprises amort., provisions, transferts de charges	114	37	26	36	15	-
Autres reprises de provisions	459	-	-	-	-	459
Dotations amort. & provisions sur Immobilisations	5 159	1 068	1 799	2 292	-	-
Dotations amortissements & provisions sur goodwill	-	-	-	-	-	-
Dotations provisions sur créances douteuses	209	10	132	37	29	-
Dotations provisions pour risques & charges	25	10	12	3	-	-
Dotations amortissements & provisions liées aux sorties d'actifs et à l'IFA	638	-	-	-	-	638

Autres éléments du compte de résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2008						
Reprises amort., provisions, transferts de charges	155	22	68	65	-	-
Autres reprises de provisions	-	-	-	-	-	-
Dotations amortissements & provisions sur Immobilisations	4 681	897	1 264	2 520	-	-
Dotations amortissements & provisions sur goodwill	2 356	-	2 356	-	-	-
Dotations provisions sur créances douteuses	401	68	205	129	-	-
Dotations provisions pour risques & charges	62	13	42	7	-	-
Dotations amortissements & provisions liées aux sorties d'actifs et à l'IFA	-	-	-	-	-	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2007 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles	ACTIVITES					
	Total	TV	STUDIO DD	CINEMA	Autres	Non affecté
Actif et Passif par secteur (en k€)						
Actifs opérationnels	25 197	5 860	6 812	12 447	77	-
Autres actifs	287					287
TOTAL actifs par secteur	25 483	5 860	6 812	12 447	77	287
Passifs opérationnels	22 664	6 218	7 434	8 876	136	-
Autres passifs	21 932	-	-	-	-	21 932
TOTAL passifs par secteur	44 596	6 218	7 434	8 876	136	21 932
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	6 018	2 679	2 112	1 227	-	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2008 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles	ACTIVITES					
	Total	TV	STUDIO DD	CINEMA	Autres	Non affecté
Actif et Passif par secteur (en k€)						
Actifs opérationnels	26 627	3 881	9 344	13 355	46	-
Autres actifs	294					294
TOTAL actifs par secteur	26 920	3 881	9 344	13 355	46	294
Passifs opérationnels	27 487	3 654	11 355	12 407	72	-
Autres passifs	28 900	-	-	-	-	28 900
TOTAL passifs par secteur	56 387	3 654	11 355	12 407	72	28 900
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	6 196	997	2 659	1 914	627	-

Les actifs opérationnels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.

Les passifs opérationnels comprennent des dettes fournisseurs et autres créditeurs. Sont exclus les impôts et les emprunts de la société.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 6) et d'immobilisations incorporelles (Note 7).

5.2 Deuxième niveau d'information sectorielle - secteurs géographiques

Le Groupe n'a qu'un seul secteur géographique.

Note 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles (en K€)	TOTAL	Location gérance	Installations Techniques	Autres	Immobilisations en cours
Exercice 2007					
VNC à l'ouverture	6 836	95	5 302	922	518
Acquisitions	3 615	-	1 053	292	2 270
Transferts	0	-	804	1 319	2 123
Cessions/Sorties	1 311	569	94	442	206
Dotations/Reprises	1 990	-	474	50	-
VNC à la clôture	7 151	-	4 650	2 042	458
Au 31/12/07					
Valeur brute	32 098	-	28 021	3 618	458
Amortissement et dépréciation	24 947	-	23 371	1 576	-
VNC	7 151	-	4 650	2 042	458
Exercice 2008					
VNC à l'ouverture	7 151	-	4 650	2 042	458
Acquisitions	6 097	-	5 349	631	116
Transferts	-	-	121	121	-
Cessions/Sorties	6 369	-	5 941	50	379
Dotations/Reprises	1 280	-	1 576	295	-
VNC à la clôture	8 158	-	5 512	2 450	196
Au 31/12/08					
Valeur brute	31 825	-	27 429	4 199	196
Amortissement et dépréciation	23 666	-	21 917	1 750	-
VNC	8 158	-	5 512	2 450	196

Note 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (en K€)	TOTAL	Location gérance	Logiciel Storyviz	R&D 3D	Autres immobilisations incorporelles et immobilisations en cours	Concessions brevets marques	Goodwill
Exercice 2007							
VNC à l'ouverture	3 806	7	1 203	-	84	75	2 438
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	2 403	-	-	-	2 027	376	-
Cessions/Sorties	236	41	-	-	195	-	-
Dotations/Reprises	2 032	34	481	-	1 348	223	14
VNC à la clôture	3 942	0	722	-	567	229	2 425
Au 31/12/07							
Valeur brute	14 794	-	1 647	-	2 346	5 451	5 351
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation	10 852	0	926	-	1 778	5 222	2 926
VNC	3 942	0	722	-	567	229	2 425
Exercice 2008							
VNC à l'ouverture	3 942	-	722	-	567	229	2 425
Reclassement	0	-	-	-	-	0	-
Acquisitions	298	-	-	-	200	98	-
Cessions/Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Dotations/Reprises	3 438	-	481	-	406	194	2 357
VNC à la clôture	804	-	241	-	362	132	69
Au 31/12/08							
Valeur brute	15 092	-	1 647	-	6 160	2 107	5 351
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation	14 290	-	1 407	-	5 797	1 975	5 283
VNC	804	-	241	-	362	132	68

Les droits de Coproduction du téléfilm ALIBABA immobilisés en 2007 pour 403 K€ ont été totalement amortis au 31/12/2008.

7.1 Tests de dépréciation des goodwills

Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction des personnes morales.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des goodwills aux secteurs :

En 2008, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients est de 32 K€ dont 0 K€ correspondent à des reprises utilisées.

Note 10 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers pour un montant de 294 K€ sont composés principalement de titres de participation pour un montant de 106 k€ et de dépôts de garantie pour 178 k€.

Note 11 : STOCKS

en K€	31/12/2008	31/12/2007
Stock de matières premières	22	19
Stock de marchandises	69	86
TOTAL	90	105

Note 12 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en k€	31/12/2008	31/12/2007
Disponibilités	66	127
Autres valeurs mobilières	2	2
Liquidités	67	129
Part courante des découverts nés avant le RJ	91	91
Découverts et intérêts courus	1 312	1 548
Découverts	1 403	1 639
Trésorerie nette	- 1 336	- 1 510

Note 13 : CAPITAL APORTE

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Valeur totale des actions (K€)	Valeur actions ordinaires (K€)	Valeur actions propres (K€)	Primes d'émission (K€)	TOTAL (K€)
31/12/2007	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378
31/12/2008	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378

Le nombre total d'actions est de 2 823 038 sans valeur nominale exprimée. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2000, la Société a racheté 1 401 de ses propres actions. Le montant total versé au titre de ce rachat, s'est élevé à 70 K€ et a été déduit des capitaux propres. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres et sont dépréciées à hauteur de (68) K€. La société a le droit de redistribuer ces actions à une date ultérieure.

Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées.

Note 14 : AUTRES RESERVES

14.1 Tableau de variation des autres réserves

en K€	Total	Prime d'émission	Emprunt obligataire convertible
Au 31/12/2007	22 792	21 082	1 710
Au 31/12/2008	22 792	21 082	1 710

14.2 Obligations remboursables en actions

Au cours de l'exercice 2003/2004, dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire, DURAN a émis 20.476 ORA pour un montant total de 163.808 euros. Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces obligations s'analysent comme des instruments de capitaux propres.

Note 16 : EMPRUNTS ET DETTES

16.1 Echéances des emprunts et dettes

NON COURANT (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 769	679
Emprunts et dettes financières diverses	249	286
Dettes location gérance		0
Dettes fournisseurs	978	1 084
Dettes fiscales et sociales	2 949	3 384
<i>SOUS-TOTAL POUR ECHEANCIER</i>	<i>6 945</i>	<i>5 433</i>
Emprunt obligataire convertible	2 193	2 126
Provisions	128	176
TOTAL	9 266	7 735

COURANT (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 852	3 033
Dettes location gérance	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	20 220	15 136
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs	10 650	6 927
Dettes fiscales et sociales	8 023	6 936
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes	4 214	3 556
Produits constatés d'avance	674	777
Provisions	488	496
TOTAL	47 120	36 861

Dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan de continuation de la société Duran arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Ainsi, il sera proposé aux créanciers (hors obligataires) un remboursement du solde de leurs créances selon les modalités suivantes :

- option 1 : règlement définitif pour solde de tout compte de 20% du solde du montant de la créance au plus tard dans les 3 mois du jugement définitif ;

- option 2 : règlement du solde de la créance en cinq échéances au 2 décembre de chaque année comme suit :
 - Années 2009 à 2011 :10%,
 - Années 2012 et 2013 : 20%.

Dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a également décidé le réaménagement, en des termes identiques à ceux de la société Duran, du plan de continuation de la société Duboi arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

NON COURANT - ECHEANCES (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
entre 1 et 2 ans	2 204	1 195
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 357	349
Emprunts et dettes financières diverses	53	53
Dettes fournisseurs	172	172
Dettes fiscales et sociales	622	622
entre 2 et 5 ans	4 741	2 932
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 411	236
Emprunts et dettes financières diverses	197	168
Dettes fournisseurs	806	547
Dettes fiscales et sociales	2 327	1 981
à plus de cinq ans	0	1 306
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	93
Emprunts et dettes financières diverses	0	66
Dettes fournisseurs	0	365
Dettes fiscales et sociales	0	781
TOTAL	6 945	5 433

16.2 Emprunt obligataire convertible

L'échéance de l'emprunt convertible est à échéance 31/12/2013. Cf. Note 30 "Événements subséquents".

Note 17 : EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE

En octobre 1997, la Société a émis 173.685 obligations convertibles portant intérêt au taux de 3,5% l'an, d'une valeur nominale de 380 francs, avec la possibilité de conversion en actions à tout moment à dater du 17/11/1997 à raison de 1 action DURAN pour 1 obligation.

L'emprunt a été inscrit dans la balance de transition pour son coût amorti à cette date, compte tenu des frais d'émission à l'origine.

Au cours de l'exercice 2003/2004 les conditions de l'emprunt ont été modifiées de manière significative au cours des opérations de redressement. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 l'ancien emprunt a été dé-comptabilisé et une nouvelle dette a été enregistrée. Le nouvel

emprunt d'une durée de 10 ans (remboursable le 2 décembre 2013 au prix de 71,66 euros par action) porte intérêt au taux de 1%. La parité de conversion est de 17 actions pour 2 obligations.

La part de capitaux propres du nouvel emprunt convertible correspondant à l'option de conversion a été évaluée à 1.546 milliers d'euros au 31/12/2004. Par ailleurs 46.619 obligations ont été converties au cours de l'exercice 2004 et 72 au cours de l'exercice 2005 entraînant une diminution de la dette.

Au 31 décembre 2008, il reste 35.601 obligations à convertir.

Note 18 : IMPOTS DIFFERES

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés compte tenu des pertes fiscales.

En effet, la probabilité de récupération de ces pertes fiscales n'a pu être démontrée du fait du peu de visibilité sur les bénéfices imposables attendus au cours des exercices futurs.

L'impôt différé actif non comptabilisé au 31 décembre 2008 (déficits reportables) s'élève à 17 856 milliers d'euros.

Note 19 : ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite :

en k€	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour retraites	106	85

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnités de départ en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

- (1) Age de départ à la retraite : 65 ans, compte tenu de la loi Fillon
- (2) Salaire retenu : salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
- (3) Taux de charges patronales : taux constaté sur 2007
- (3) Table de probabilité :

Age du salarié	Ancienneté dans l'entreprise	% de chance d'atteindre la retraite en restant dans l'entreprise*
< 50 ans		0%
de 50 à 55 ans	a) moins de 5 ans	50%
	b) de 5 à 20 ans	75%
	c) plus de 20 ans	95%
> 55 ans		95%

* le % tient compte de la mortalité ainsi que du risque de départs anticipés

Du fait du turnover constaté dans les effectifs de la société et dans le secteur, la probabilité que les salariés de moins de 50 ans atteignent la retraite en restant dans l'entreprise est quasi nulle.

Les engagements ne font pas l'objet d'une gestion externe et aucune prestation n'a été payée au cours de 2007 et 2008.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2008	2007
Coût des services rendus	40	16
Coût financier	0	0
Rendement attendu des actifs du régime	0	0
Coût des services passés	-18	-57
Autres	0	0
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	21	-41

Note 20 : PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

(en K€)	COURANT			NON COURANT				TOTAL
	Actions en justice	Plan social	Total C	Charges d'impôt	IDR	Autres	Total NC	
Au 1er janvier 2008	242	247	489	-	85	98	183	672
Augmentation des provisions	429	19	448	-	40	13	53	501
Reprise des provisions	202	247	449	-	18	89	107	556
Au 31 décembre 2008	469	19	488	-	106	22	128	617

Après avoir consulté des conseils juridiques, le montant de la provision pour action en justice est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables, elle correspond principalement à des provisions Prud'hommes dont l'issue devrait être l'année 2009.

Les reprises de provision ont été entièrement utilisées sur 2008.

Note 21 : PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En 2007 les autres produits & charges opérationnels étaient principalement constitués de l'abandon du compte courant par QUINTA INDUSTRIES vis-à-vis de DUBOI.

Note 22 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS en K€	31/12/2008	31/12/2007
Reprises de provisions	0	0
Produits encaissés et divers	83	34
TOTAL	83	34

CHARGES FINANCIERES en K€	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts bancaires, sur comptes-courants, des dettes commerciales et agios	728	880
Commission de financement Factor	80	20
Intérêts Obligations convertibles	88	84
Intérêts sur actualisation de la dette RJ	376	308
Intérêts liés à la dette de location gérance	-	4
Différence négative de change	5	3
Divers	-	19
Frais liés aux leasing activés	296	178
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL	1573	1494

Note 23 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

A ce jour, le pôle « Recherche et développement », compte 17 personnes, au niveau du groupe, représentant une masse salariale brute de 425 K€.

D'une part, ces équipes sont au service des différents secteurs d'activités du groupe pour améliorer les performances techniques des équipes et d'autre part, elles participent à deux projets (STORYEDITOR - STORYMAKER), en partenariat avec la société REALVIZ, de « chaîne de pré-production, production & post-production intégrée 3D » dans le cadre d'une convention avec le CNC, direction du multimédia et des industries techniques et le RIAM recherche et innovation en audiovisuel et multimédia, étant donné que les frais liés à ce projet sont activés.

Un troisième projet (HD3D) en partenariat avec le conseil régional des Hauts de Seine et la création d'un pôle compétitivité, a débuté au premier trimestre 2007.

Les frais de développement concernant la technologie 3D temps réel (logiciels d'animation en 3D, storyboarder), sont enregistrés en immobilisations en cours (pour un montant de 362 k€ au 31/12/2008) jusqu'à leur date d'achèvement et amortis à compter de leur date d'achèvement sur 36 mois.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable des actifs incorporels concernés (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité).

Note 24 : CHARGES D'IMPOTS SUR LE RESULTAT

	2008	2007
Impôt courant (K€)	0	22

Note 25 : RESULTATS PAR ACTION

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	2008	2007
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (part du groupe) (K€)	-10 357	-3 981
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 823	2 823
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	-3,67	-1,41

Note 26 : ENGAGEMENTS

Engagement reçu

La SA Eliote a acquis, auprès du garant société DURAN SA, détentrice de 100% de la SARL DURAN DUBOT Services, 100% du capital et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 8 juin 2005. Un acompte de 80K€ a été versé à la société DURAN. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

Engagement de Contrats de Crédits Baux et de location financière

Les loyers restant à payer au titre de ces contrats s'élèvent à 4126 K€.

Note 27 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe est contrôlé par QUINTA INDUSTRIES, qui détient environ 58%, au 31/12/2008, du capital de la Société.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées.

Détail des sociétés concernées :

LTC, SCANLAB, SIS TV, SIS, Quinta Industries, Ex-Machina

27.1 Relations avec la maison mère (Quinta Industries)

Ventes de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Ventes de biens</u>	3	0
<u>Ventes de services</u>	6	15
TOTAL Ventes de biens et services	9	15

Achats de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Achats de biens</u>	6	0
<u>Achats de services</u>	4 092	2 430
TOTAL Achats de biens et services	4 098	2 430

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Créances sur la maison-mère</u>	10	12
<u>Dettes envers la maison - mère</u>	4 287	1 638

Prêts reçus (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
A l'ouverture	12 704	7 020
Prêts consentis durant l'exercice	5 515	5 014
Remboursements perçus	0	0
Intérêts de la période	397	670
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	18 616	12 704

27.2 Relations avec les parties liées (hors Quinta Industries)

Ventes de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Ventes de biens</u>	144	18
<u>Ventes de services</u>	1510	1292
TOTAL Ventes de biens et services	1 654	1 310

Achats de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Achats de biens</u>	565	183
<u>Achats de services</u>	1 887	2 284
TOTAL Achats de biens et services	2 452	2 467

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
<u>Créances sur les parties liées</u>	1 502	1 056
<u>Dettes envers les parties liées</u>	2 041	915

Prêts consentis à des parties liées (base en immobilisations) (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
A l'ouverture	0	1 553
Prêts consentis durant l'exercice		
Remboursements perçus	0	-1 553
Intérêts de la période		
Intérêts reçus		
A la clôture	0	0

Prêts reçus des parties liées (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
Parties liées - hors QUINTA		
A l'ouverture	868	0
Prêts consentis durant l'exercice	0	868
Remboursements perçus	868	0
Intérêts de la période	0	0
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	0	868
Quinta Communication (majoritaire jusqu'au 10 février 2006)		
A l'ouverture	1 373	2 207
Prêts consentis durant l'exercice	0	0
Remboursements perçus	0	930
Intérêts de la période	50	96
Intérêts reçus	10	0
A la clôture	1 413	1 373

27.3 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont constitués du président et des membres du conseil d'administration.

Rémunération Brute et AEN (en K€)	31/12/2008	31/12/2007
Farid DJOUHRI	282	305
Jean-Robert GIBARD	503	418
Olivier CHIAVASSA	675	245
Total	1 460	968

Note 28 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	ERNST & YOUNG				AMON				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit												
<i>Commissariat aux comptes,</i>												
Société Mère	70 004	78 820	90%	68%	0	37 128	0%	64%	60 500	0	100%	0%
Filiales intégrées globalement	17 976	36 355	10%	32%	16 500	20 750	100%	36%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	87 980	115 175	100%	100%	16 500	57 878	100%	100%	60 500	0	100%	0

Note 29 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 était le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Duran Duboi Services SARL	99,40	99,40
Auditoriums de Joinville SA	100,00	100,00
SNC Boulogne Audiovisuel	100,00	100,00

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99

Toutes ces sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Note 30 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Opération de reconstitution partielle des capitaux propres de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la société Duran réunie le 20 février 2009 a décidé la mise en œuvre d'une opération de recapitalisation de la Société afin de reconstituer partiellement ses capitaux propres.

Cette recapitalisation a été réalisée par l'intermédiaire d'une opération de réduction de capital à zéro puis d'augmentation du capital de la Société (opération dite de « **coup d'accordéon** »).

L'intégralité des 20.476 obligations remboursables en actions de la Société (« **ORA** ») émises par cette dernière le 27 octobre 2003 a été remboursée en 20.476 actions de la Société préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

En conséquence, le capital social a été porté à 4.327.467,18 euros divisé en 2.843.514 actions sans valeur nominale exprimée.

En application des stipulations du contrat d'émission des 35.601 obligations convertibles en actions de la Société (« **OCA** »), conclu le 27 octobre 1997 et modifié le 27 octobre 2003, les titulaires d'OCA pouvaient librement opter, jusqu'au 26 février 2009, pour la conversion de leurs OCA préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

Il n'a été procédé à aucune conversion d'OCA.

Cette absence de conversion des OCA préalablement au lancement des opérations a conduit à la transformation de ces titres en obligations simples (non convertibles) à compter de la date de réalisation de l'opération de coup d'accordéon jusqu'au terme de l'emprunt obligataire (2013). Le conseil d'administration s'est réuni le 3 mars 2009 en vue de mettre en œuvre la délégation de

compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009.

Ainsi, le conseil a décidé d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 13.847.913,18 euros et de le porter ainsi à un montant maximum de 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles de numéraire, toutes de même catégorie, sans valeur nominale chacune émises au pair, soit 4,87 euros. La note d'opération relative à l'augmentation de capital a reçu le 12 mars 2009 le visa n°09-056 de l'Autorité des Marchés Financiers.

La période de souscription des actions nouvelles était ouverte du 16 au 27 mars 2009 inclus.

La souscription de Quinta Industries à l'augmentation de capital s'est réalisée par compensation avec la créance qu'elle détient en compte courant sur la Société.

A l'issue de la période de souscription, le conseil d'administration s'est réuni le 7 avril 2009 et a constaté que les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission et a en conséquence alloué les actions nouvelles non souscrites au profit de la société Quinta Industries.

En conséquence, l'augmentation de capital a été intégralement souscrite. Ainsi, le capital social a été porté à 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles de numéraire.

A l'issue de cette opération, la société Quinta Industries détient 2 804 689 actions sur les 2.843.514 actions composant le capital social soit 98.63 % du capital.

Réaménagement du plan de continuation

A la demande de Duran, dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan de continuation de la société Duran arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Ainsi, il sera proposé aux créanciers (hors obligataires) un remboursement du solde de leurs créances selon les modalités suivantes :

- option 1 : règlement définitif pour solde de tout compte de 20% du solde du montant de la créance au plus tard dans les 3 mois du jugement définitif
- option 2 : règlement du solde de la créance en cinq échéances au 2 décembre de chaque année comme suit :
 - => Années 2009 à 2011 :10%,
 - => Années 2012 et 2013 : 20%.

A la demande de Duboi, dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a également décidé le réaménagement, en des termes identiques à ceux de la société Duran, du plan de continuation de la société Duboi arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.